Image not found or type unknown

Garder la maison après un divorce

Par **chris269**, le **17/02/2016** à **22:00**

Bonjour,

Ma femme et moi allons probablement nous séparer puis divorcer. Nous aimerions tous les deux que je garde notre maison achetée en 2008.J' ai la possibilité financière de continuer le crédit actuel. Est-ce possible? Puis-je garder ce crédit en mon nom seul? Dois-je faire un autre crédit?
Merci d'avance pour votre aide.

Chris.

Par **youris**, le **18/02/2016** à **00:30**

bonjour,
pour mettre le crédit à votre seul nom, il faut que votre future ex demande sa désolidarisation du prêt, ce que la banque n'est pas obligé d'accepter.
si vous voulez que la maison soit à votre seul nom, il faut faire une mutation immobilière par acte notarié.
salutations

Par **bakir youssef**, le **21/02/2016** à **10:40**

le tribunal a donner la jouisanse a vie apre le divorse.mon exe famme veux que je paye la moitiers des charges ese juste

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés